

Bruxelles, le 1^{er} juin 2026
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2025/0255(COD)

8718/26
COR 2

JUSTCIV 62
EJUSTICE 22
COPEN 159
JAI 516
CADREFIN 190
CODEC 802

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le programme "Justice" pour la période 2028-2034 et abrogeant le règlement (UE) 2021/693 - Orientation générale partielle

Dans le document ST 8718/26 INIT, à la page 7, troisième phrase du considérant 2, au lieu de:

"Il est donc plus important que jamais de promouvoir, de renforcer et de défendre la justice, ce qui a des implications directes pour la vie politique, économique, financière et sociale dans l'Union, **sur la sécurité des citoyens** et au-delà, et est nécessaire pour se préparer à une Union élargie."

il convient de lire:

"Il est donc plus important que jamais de promouvoir, de renforcer et de défendre la justice, ce qui a des implications directes pour la vie politique, économique, financière et sociale **et pour la sécurité des citoyens dans l'Union et au-delà** et est nécessaire pour se préparer à une Union élargie."